

Anse, qui relevait des chanoines-comtes de Lyon, avait sur son territoire des biens qui appartenaient au prieuré de Chazay; Guigues Chamarcin, prieur de Chazay, passe, en 1280, une transaction avec Guillaume de Lila, dit Martigny, chevalier, pour des biens situés à Anse et mouvant du prieuré de Chazay. Le dit chevalier cède ces biens au prieur moyennant quarante livres (17).

En août 1270, nous trouvons l'hommage de fief du seigneur Guichard de Varennes, qui reconnaît tenir en fief de l'abbé d'Ainay les biens, droits, services annuels, qu'il possède au territoire des Troches, près Morancé; à savoir : douze bichets de blé (18), sur une terre située près du domaine d'Albert de Fontanelles, chevalier, et de celui de Guichard de Costa. Puis une anée de blé, que doit donner Chaponnay, de Chazay, pour sa terre des Troches, etc. (19).

Qu'est-ce que ce Chaponnay, de Chazay? Nous ne croyons pas qu'il ait aucun rapport avec la grande famille de Chaponay, déjà connue à Lyon, en ce siècle.

Cet acte est passé en présence de dom Anselme, grand prieur d'Ainay, qui en reçoit la vente et l'investiture au nom de l'abbé. Signent comme témoins : Anthonia, épouse de Guichard de Varennes; seigneur Jean de Varennes chanoine de Lyon; Guillaume et Aymon, fils de Guichard; Guichard de Marzé, et Berthet Anseu, de Chazay.

---

(17) Arch. Charité. B. 254, fol. 63.

(18) C'est la première fois que nous voyons employer le *bichet*, cette de capacité, qui a encore cours dans le pays représente un poids de cinquante livres ou vingt-cinq kilos.

(19) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. xviii. L'année est également une mesure du pays, mais que l'on emploie ordinairement pour mesurer le vin; elle représente cent kilos; c'était ce que pouvait porter un âne.